

M. Dickey: Dans la version anglaise, à la deuxième ligne de la troisième partie de la question, le mot "for" figure après le chiffre "291,633". J'ai signalé ce point à l'honorable député, qui me dit que le mot "from" devrait y figurer. La question, ainsi modifiée, est réservée à titre de question transformée en ordre de dépôt de documents.

CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA
COURONNE—FUSILS COOEY

M. Thatcher:

1. Les 3,439 fusils Coeey, vendus pour la somme de \$6,018.25, dont il est fait mention à la page 23 du rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, étaient-ils des fusils neufs ou usagés?

2. A quel prix le gouvernement avait-il acheté ces fusils de calibre .22?

3. Pour quelle raison ont-ils été déclarés en excédent?

4. Au sujet de la vente de ces biens, à combien de sociétés avait-on fait appel pour soumettre une offre?

CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA
COURONNE—CAMIONS MACK

M. Thatcher:

1. Les deux camions de six tonnes Mack avec grue, vendus pour la somme de \$2,625, dont il est fait mention à la page 21 du rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, étaient-ils des camions neufs ou usagés?

2. A quel prix le gouvernement avait-il acheté ces camions?

3. Pour quelle raison ont-ils été déclarés en excédent?

4. Au sujet de la vente de ces biens, à combien de sociétés avait-on fait appel pour soumettre une offre?

5. Si ces camions étaient usagés, à quelle date avaient-ils été achetés, en premier lieu, par le ministère?

CÉRÉALES ENTREPOSÉES DANS LES NAVIRES À LA
TÊTE DES GRANDS LACS

M. Hodgson:

1. Y a-t-il, à la tête des Grands Lacs, des navires chargés de grain, en vue de faciliter l'entreposage?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre et combien y a-t-il de boisseaux de grain entreposés dans ces navires?

DEMANDES DE DOCUMENTS

BUREAUX DE POSTE AUXILIAIRES, DANS
WINNIPEG-NORD

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre toute personne et le ministère des Postes, depuis le 1^{er} janvier 1949, au sujet des bureaux de poste auxiliaires situés dans la circonscription fédérale de Winnipeg-Nord; ainsi qu'un état indiquant l'emplacement de tous les bureaux de poste auxiliaires de la circonscription fédérale de Winnipeg-Nord, au 31 décembre 1953, et copie des règlements des postes à cet égard.

ROUTE ENTRE FLIN-FLON ET NIPAWIN,
AU MANITOBA

M. Diefenbaker:

Copie de tous télégrammes et de toutes lettres échangés depuis le 1^{er} janvier 1954 entre les gouvernements provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, relativement à la participation ou à l'aide fédérale à l'aménagement et à l'achèvement de la route située entre Flin-Flon (Manitoba) et Nipawin (Saskatchewan).

L'hon. M. Prudham: Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, absent pour raison majeure, m'a prié de demander que cette motion soit réservée.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

**LOI SUR LA COORDINATION DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

POUVOIR DE CONCLURE DES ACCORDS AVEC LES
PROVINCES—CHANGEMENTS DANS L'APPLI-
CATION, ETC.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi visant à modifier la loi sur la coordination de la formation professionnelle afin de répondre aux exigences présentes quant à la défense et à d'autres fins, y compris le pouvoir de conclure des accords avec les provinces en vue de procurer une aide financière destinée à la formation, pour réadaptation, des personnes invalides; d'augmenter le nombre des membres du Conseil consultatif de la formation professionnelle et de prévoir le paiement d'une allocation quotidienne aux membres du Conseil; de prescrire, en outre, certaines modifications relativement à l'application de la loi.

—Son Excellence le Gouverneur général, informé de l'objet de cette résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LA CONSTITUTION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA
RECONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉ-
RALE PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre de la Justice me dira-t-il si le Gouvernement envisage la reconvoction prochaine de la conférence fédérale-provinciale pour l'étude de la constitution, dont les dernières séances ont eu lieu à Québec en septembre 1950?

L'hon. M. Garson (ministre de la Justice): Ce ne sera pas bientôt, monsieur l'Orateur.